

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2018

PRÉSIDENTE : MADAME LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2018-18-01.1

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts de Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Vu le Comité Syndical du 22 mars 2018 actant les orientations budgétaires 2018,

Après avoir eu communication préalable du rapport de Madame la Présidente n°2018-18-01,

Considérant que le quorum est atteint,

Après en avoir délibéré,

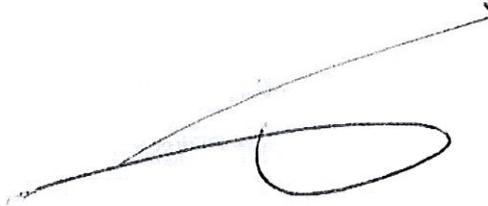
À l'unanimité,

- Approuve le budget primitif principal 2018 et le budget primitif annexe 2018 tels qu'annexés à la présente déclaration

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	12	4
Nombre de membres représentés	0	1
Nombre de suffrage par délégué	1	1,8

VOTES	
Nombre de voix « pour »	Unanimité
Nombre de voix « contre »	0
Absentions	0

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL.

Affiché le : **23 AVR. 2018**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200045060-20180409-2018-18-01-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2018

Rapport de Madame la Présidente n° 2018-18-01

Objet : rapport budgétaire 2018

Ce budget primitif est basé sur les hypothèses exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires auquel on se reportera utilement.

Pour le budget principal, il est à noter le maintien des participations des membres sur les mêmes montants qu'en 2017.

Sur le budget annexe, la participation des membres du Syndicat au projet est désormais assise sur un coût unique à la prise de 10.88 € pour le réseau de desserte, incluant une optimisation des frais financiers. Pour les nouveaux membres, ils s'acquitteront de 21 € pour le réseau de collecte par ligne pour la totalité du projet. Il vous est proposé dans une autre délibération un étalement sur trois ans afin de répartir ces charges sur plusieurs exercices.

La livraison des prises en milieu d'année permettra de toucher une redevance du délégataire sur 2018.

L'action majeure concerne l'accélération de la seconde phase du programme de déploiement de la fibre, pour viser un déploiement 100% fibre d'ici 2023/2024 au lieu de 2030, voire plus rapidement selon l'avancement des travaux (2021).

Le projet complet représente un investissement de 257 M€, montant optimisé puisqu'initialement estimé à 360 M€ à la création du Syndicat. Pour la réalisation de ce programme ambitieux, près de vingt-cinq marchés publics ont été passés et sont en cours d'exécution dont un marché de conception-réalisation scindé en deux lots pour un montant de près de 120 M€, permettant désormais d'optimiser le déploiement à une échelle départementale.

Le besoin global de financement du projet s'élève à 132 M€, dont un besoin de trésorerie de 37 M€ et de financement à long terme de 95 M€.

Deux emprunts sont déjà en cours d'exécution pour un montant de 19 M€.

Ces premiers emprunts seront utilement complétés par des emprunts auprès de la CDC pour lesquels un accord a été obtenu à hauteur de 20.4 M€ pour la première phase, et auprès d'autres établissements bancaires, au fur et à mesure de la survenance des besoins et des opportunités offertes sur les marchés financiers, dans le contexte d'optimisation du programme de déploiement développé ci-avant.

1. - Budget principal

Le Budget Principal est régi par le Plan Comptable M14 (TTC). Le Syndicat numérique est passé en 2016 à l'instruction comptable précitée, plus adaptée à son activité, au lieu et place de la M52 initialement mise en place en lien avec l'activité départementale.

1.1 - Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 581 833 €.

	Réalisé 2017	BP 2018
Recettes	350 161.42 €	451 329.06 €
Résultats reportés	84 893.57 €	130 553.94 €
Dépenses	304 501.05 €	581 883 €
TOTAL	130 553.94 €	Équilibre

Dépenses

Le Budget Principal de Seine-Maritime Numérique comprend les activités liées au fonctionnement interne du Syndicat mixte, principalement les charges d'administration générale, les moyens logistiques, les locaux mis à disposition par le Département, ainsi que les cotisations sociales et les adhésions à divers organismes professionnels.

En 2018, le Syndicat mixte emploie 5 agents, un conseiller technique auprès de la Présidente à temps partiel, prévoit l'embauche de 3 personnes supplémentaires et compte 4 agents mis à disposition par le Département de Seine-Maritime.

Les salaires sont répartis par budget, selon la nature de leurs activités et fonctions au sein de la structure :

BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE
1 Directeur Général (en cours de recrutement)	1 Directeur Technique
1 Assistante de Direction	4 Chefs de Projet
1 Directeur Administratif et Financier	3 Techniciens
1 Responsable Budgétaire et Comptable	
1 Assistante Comptabilité et Finances	

Dans l'activité d'administration générale, sont répertoriés les salaires des postes relevant du budget principal ainsi que les cotisations sociales (322 700 €), les adhésions obligatoires aux organismes professionnels tels que l'URSSAF (18 000 €) ou les caisses de retraite (35 000€) ou le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Seine-Maritime (3 000 €).

Les dépenses de fonctionnement intègrent également les charges courantes de fonctionnement de la structure administrative, qui sont principalement constituées des frais de mise à disposition de locaux par une convention de location avec le Département de la Seine-Maritime (20 000 €) ou les matériels informatiques propres au Syndicat ou mis à disposition par le Département pour l'année 2017 et 2018 (47 000 €).

Recettes

Les principales recettes de fonctionnement sont issues des participations des EPCI membres de Seine-Maritime Numérique (227 090 €) et du Département (222 239 €).

Pour rappel, ces participations syndicales sont calculées sur la base de la population, par habitant soit 0.03 € en zone AMII dite « T2 » et 0.45€ en zone T1.

Ces participations font l'objet d'une délibération spécifique du Comité syndical, votée chaque année.

1.2 - Section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 1308 €.

	Réalisé 2017	BP 2018
Recettes	327 €	327 €
Résultats reportés	654 €	981 €
Dépenses	0€	1 308 €
TOTAL	981€	Équilibre

1.3 - Équilibre du budget principal

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 1 308 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 581 883 €.

La proposition du budget primitif 2018 pour le budget principal de Seine-Maritime Numérique s'élève à **583 191 €**.



2 – Budget annexe

Le Budget Annexe du syndicat mixte est régi par l'Instruction Budgétaire et Comptable M4 des services publics locaux à caractère industriel et commercial (HT).

2.1 - Section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de **15 915 932 €**.

	Réalisé 2017	BP 2018
Recettes	4 669 747.14 €	6 494 981.05€
Dépenses	447 968.07 €	15 915 932 €
Résultats 2016	4 221 779.07 €	
Résultat reporté	5 199 171.88 €	9 420 950.95€
TOTAL	9 420 950.95 €	Équilibre

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Le Syndicat mixte poursuit le déploiement du réseau en fibre optique donnant lieu à des coûts d'énergie des nœuds de raccordement optiques. Par ailleurs, en tant que propriétaire du réseau, le syndicat mixte doit s'acquitter de droits d'occupation du domaine public (300 000 €).
- En conformité avec les exigences de la mission très haut débit, dans le cadre du plan France Très Haut Débit, Seine-Maritime Numérique mutualise autant que possible les infrastructures existantes, en conventionnant avec des opérateurs de réseaux (télécommunication, routes, électricité,...) : l'ensemble des coûts de location s'imputent sur les dépenses d'exploitation, y compris les locations de longue durée (3 190 890 €).
- En 2018, le Syndicat Mixte maintient l'aide à l'habitant pour l'installation d'un kit de connexion internet par satellite (10 000 €).
- Le personnel technique relève du budget annexe ainsi que les charges et cotisations sociales associées (497 700 €)

Les autres postes de dépenses concernent :

- La maintenance des applications informatiques professionnelles ainsi que des infrastructures louées en IRU évoquées ci-dessus (60 000 €).
- Les marchés lancés, dont les consultations publiées entraînent des frais de publicité (20 000 €).
- Les rémunérations d'intermédiaires pour faire appel à des avocats en cas de recours (60 000€)
- Les frais divers de publicité et relations publiques pour les inaugurations et la communication au public (50 000€)
- Les charges d'intérêts de remboursement de nos emprunts (300 000€)

Recettes

L'ensemble des membres du Syndicat a été amené à s'acquitter de 21 € par ligne sur la totalité du coût de réalisation du projet de collecte

Il est proposé pour les cinq nouveaux adhérents, un étalement sur 3 années afin de répartir la charge budgétaire.

Pour 2018, leur participation s'élèverait ainsi à 368 487€, à laquelle s'ajoute la participation du Département pour 368 487 €.

En outre, les participations des membres aux actions 2 et 3 s'élèvent à 2 811 650 €.

Elles sont basées sur un coût unique à la prise de 10.88 €, incluant une optimisation des frais financiers, sauf pour la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine qui paye sur ses fonds propres depuis 2016.

L'an dernier, les premières participations des membres avaient été appelées, concernant le remboursement des emprunts contractés par le Syndicat aussi bien pour le financement du programme de Montée en Débit que pour le programme FFTH.

Il serait souhaitable de déduire ces montants des participations 2018 afin que tous les EPCI soient dans une situation égalitaire avec un prix unique à 10.88€ par prise.

D'autre part, l'ancienne Communauté de Commune de Blangy avait commencé à payer sur ses fonds propres la Montée en Débit en 2016 et 2017. Il lui est proposé comme les autres d'intégrer le prix unique à la prise de 10.88€. Compte tenu des montants engagés, cela équivaut à un peu plus de 3 ans de contribution. Pendant 3 ans, les contributions auprès la Communauté de Commune Interrégionale de Aumale-Blangy-sur-Bresle ne seront pas appelées.

Le programme de montée en débit s'achèvera mi 2018. Au total, 46 sites auront été ouverts et inaugurés, pour un montant total d'investissements de 7,6 M€, qui permettront aux habitants d'accéder au haut débit.

La première phase des travaux de déploiement de la fibre se poursuit sur le territoire de Caux Seine-Agglomération, ainsi que sur les Communautés de communes (périmètre avant SDCI) de Valmont, Pays Neufchâtelois, Varenne et Scie et Caux Austreberthe, constituant les sept premières plaques de réalisation du réseau très haut débit.

Seine-Maritime Numérique a annoncé l'accélération de la seconde phase de son programme de déploiement de la fibre, pour viser un déploiement 100% fibre d'ici 2023/2024 au lieu de 2030, voire plus rapidement selon l'avancement des travaux (2021).

Pour 2018, le Syndicat prévoit la réalisation de 12 000 prises.

2.2 - Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de **150 016 539 €**.

	Réalisé 2017	BP 2018
Recettes	8 809 452.03 €	148 128 741.56 €
Dépenses	6 921 654.59 €	150 016 539 €
Résultats 2016	-1 689 633.05	1 887 797.44
Affectation du résultat de fonctionnement 2016 pour couverture du déficit d'investissement	1 689 633.05	
TOTAL	3 577 430.49	Équilibre

Dépenses

Les prévisions d'investissements sont estimées pour 2018 à 150 016 539 € et comprennent les études à hauteur de 2 839 998 € et les travaux à hauteur de 142 458 540.97 €. Cette somme correspond à une réalité de dépenses de travaux, des demandes d'avance mais aussi à l'inscription en dépense de la totalité des emprunts à contracter pour notre projet. Cette procédure a été demandée par la Caisse des Dépôts et Consignation pour pouvoir contracter les emprunts.

Recettes

Les recettes prévues pour 2018 en couverture des investissements sont évaluées à 150 016 539 € et intègrent :

- Un virement issu de la section de fonctionnement d'un montant de 11 161 260.84 €, correspondant aux participations 2018 des membres à la réalisation du réseau de collecte FTTH, aux opérations de montée en débit et au programme de déploiement FTTH, ainsi qu'un premier tirage d'emprunt en 2017 de 8 700 000€,
- La totalité des emprunts souscrits pour la réalisation des investissements à hauteur de 133 688 000 €

Par ailleurs, il est à noter que le SMN76 doit avancer les subventions attendues de la mission Très Haut Débit de l'État, qui seront versées après réalisation et paiement des travaux, ainsi que les recettes d'exploitation liées à la commercialisation, dont les premières sont attendues en cours d'exercice 2018, après la prise d'exploitation du futur délégataire.

Il importe donc d'être particulièrement vigilant sur la trésorerie du Syndicat, afin d'assurer ces avances et d'ajuster la souscription d'emprunts complémentaires par rapport aux besoins réels de financement, au fur et à mesure de l'avancement des projets.

2.3 – Équilibre du budget annexe

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 150 016 539 €. La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 15 915 932 €.



La proposition du budget primitif 2018 pour le budget annexe de Seine-Maritime Numérique s'élève à **165 932 471 €**.



Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter le budget primitif 2018. En conclusion je vous prie de bien vouloir en délibérer et en cas d'accord, d'approuver le dispositif de délibération ci-annexé.

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT 2018 DEPENSES

Libellé	Description	Voté 2017	Mandaté	Propositions 2018
011	Charges à caractère général	187 049,57	29 746,80	256 856,00
60622	Carburants	2 000,00	552,26	1 000,00
60623	Alimentation		138,86	500,00
60628	Autres fournitures non stockées		23,87	200,00
6064	Fournitures administratives	1 200,00	897,29	2 000,00
6132	Locations immobilières	20 000,00	19 434,95	20 000,00
6135	Locations mobilières	6 000,00	2 822,33	3 000,00
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	1 000,00	640,70	500,00
6156	Maintenance	20 000,00		47 000,00
6161	Multirisques	1 000,00	2 305,84	3 000,00
6184	Versement à des organismes de formation	2 000,00	500,00	2 000,00
6188	Autres frais divers	124 899,57	157,41	160 656,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	600,00	189,75	600,00
6226	Rémunération - honoraires			5 000,00
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	5 000,00	-	5 000,00
6231	Annonces et insertions	500,00	1 260,00	2 000,00
6232	Fetes et cérémonies	150,00	81,51	300,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	200,00	-	1 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 500,00	353,90	1 500,00
6257	Receptions	-	279,40	1 000,00
6288	Autres charges diverses sur services extérieurs	1 000,00	108,73	600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	344 500,00	274 427,25	322 700,00
6218	Autre personnel extérieur	105 000,00	103 870,81	102 000,00
6336	Cotisations au C.N.F.P.T. et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	1 900,00	1 201,68	3 000,00
64111	Rémunération principale	150 000,00	106 559,41	150 000,00
6451	Cotisations à l' U.R.S.S.A.F.	18 000,00	7 740,00	18 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	58 000,00	44 222,75	35 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	8 000,00	7 258,63	8 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	900,00	669,97	2 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00		200,00
6488	Autres charges de personnel	2 500,00	2 904,00	4 000,00
022	Dépenses imprévues (dépenses)	2 000,00	-	2 000,00
022	Dépenses imprévues	2 000,00	-	2 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	327,00	327,00	327,00
6811.	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles MO	327,00	327,00	327,00
Total				581 883,00

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT 2018 RECETTES

Libellé	Description	Voté 2017	Mandaté	Propositions 2018
002	Résultat de fonctionnement reporté	84 893,57		130 553,94 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	84 893,57		130 553,94 €
013	Atténuaion de charges		58,00	
	Remboursement sur rémunération du personnel		58,00	
74	Dotations, subventions et participations	449 383,00	350 055,00	449 329,00
7411	Dotation forfaitaire		172 575,00	
7473	Participations des Départements	222 239,00		222 239,00
74748	Participations des Communes et structures intercommunales	224 144,00	174 480,00	
74758	Participations des autres groupements de collectivités et collectivités à statut particulier et élab	3 000,00	3 000,00	227 090,00
042 75	Autres produits			2 000,06
7588	Autres			2 000,06
77	Produits exceptionnels	-	48,42	
7788	-Autres produits exceptionnels	-	48,42	
Total				581 883,00

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT 2018 DEPENSES

Libellé	Description	BP 2017	Mandaté 2017	Propositions 2018
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	-		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	-		
20	Immobilisations incorporelles	-		
2051	-Concessions et droits similaires	-		
21	Immobilisations corporelles	981,00		1308,00
21848	-Autres matériel de bureau et mobiliers	700,00		900,00
2188	-Autres immobilisations corporelles	281,00		408,00
Total		981,00		1308,00

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT 2018 RECETTES

Libellé	Description	BP 2017	Mandaté 2017	Propositions 2018
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	654,00	327,00	981,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	654,00	327,00	981,00
021	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	-	-	
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	
040	Opérations d'ordre de transferts en section	327,00	327,00	327,00
28184	Autres matériels de bureau et mobiliers	327,00	327,00	327,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	
1068	-Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	
Total		981,00		1308,00

BUDGET ANNEXE FONCTIONNEMENT 2018 DEPENSES

Libellé	Description	BP 2017	Mandaté 2017	Propositions 2018
011	Charges à caractère général	3 534 221,88	116 943,28	3 821 890,44
6061	Achats non stockés de matière et fournitures - Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	5 000,00	281,95	25 000,00
6063	Achats non stockés de matière et fournitures - Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 000,00	95,44	1 500,00
6064	Fournitures administratives			500,00
6066	Achats non stockés de matière et fournitures - Carburants	2 000,00	865,10	3 500,00
611	Sous-traitance générale	5 000,00	735,00	5 000,00
6132	Locations, droits de passage et servitudes diverses - Locations immobilières	3 044 721,88	61 359,10	3 190 890,44
6135	Locations, droits de passage et servitudes diverses - Locations mobilières	5 000,00	1 285,62	7 000,00
6137	Locations, droits de passage et servitudes diverses - Redevances, droits de passage et servitudes diverses	300 000,00	247,99	300 000,00
61551	Entretien et réparations - Matériel roulant	1 000,00	37,00	1 000,00
6156	Entretien - Maintenance	50 000,00	18 125,39	60 000,00
6161	Primes d'assurances - Multirisques	30 000,00	517,93	30 000,00
618	Divers	15 000,00	25,00	10 000,00
6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires	10 000,00	4 376,40	60 000,00
6228	Rémunération divers			500,00
6231	Publicité, publications, relations publiques - Annonces et insertions	20 000,00	4 664,00	20 000,00
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	2 000,00		50 000,00
6251	Déplacements, missions et réceptions - Voyages et déplacements	2 000,00	574,86	3 000,00
6257	Déplacements, missions et réceptions - Réceptions	1 000,00	-	1 000,00
6262	Frais postaux et de télécommunications - Frais de télécommunications	10 000,00	7 010,86	12 000,00
627	Services bancaires et assimilés	15 000,00	2 000,00	20 000,00
6281	Divers - Concours divers (cotisations)	15 000,00	14 425,00	20 000,00
6288	Divers - Autres	500,00	316,64	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	334 710,00	295 710,91	497 700,00
6218	Personnel extérieur au service - Autre personnel extérieur	265 000,00	251 120,75	265 000,00
6336	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Cotisations au CDG CNFPT	1 000,00	520,65	2 500,00
6411	Rémunérations du personnel - Salaires, appointements, commissions de base	45 000,00	28 195,84	160 000,00
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'URSSAF	15 000,00	8 000,00	50 000,00
6453	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite	1 600,00	3 730,81	12 000,00
6458	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux autres organismes sociaux	410,00	402,90	1 000,00
6475	Autres charges sociales - Médecine du travail, pharmacie	200,00	-	200,00
648	Autres charges de personnel	6 500,00	3 739,96	7 000,00
022	Dépenses imprévues	8 000,00	-	10 000,00
022	Dépenses imprévues - fonctionnement	8 000,00	-	10 000,00
023	Virement à la section d'investissement	5 707 400,00	-	11 161 260,84
023	Virement à la section d'investissement	5 707 400,00	-	11 161 260,84 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	24 118,34	79 480,72
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	50 000,00	24 118,34	79 480,72
65	Autres charges de gestion courante	600,00	-	600,00
6532	Indemnités et frais de mission et de formation des élus - Frais de mission	500,00	-	500,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00		100,00
66	Charges financières	207 488,71	6 333,34	300 000,00
66111	Charges d'intérêts - Intérêts réglés à l'échéance	107 488,71	6 333,34	250 000,00
66112	Charges d'intérêts - Intérêts Rattachement des ICNE	100 000,00	-	50 000,00
67	Charges exceptionnelles	35 000,00	4 862,20	45 000,00
6711	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	20 000,00	-	30 000,00
6712	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Pénalités, amendes fiscales et pénales	5 000,00	345,20	5 000,00
6742	Subventions exceptionnelles - Subventions exceptionnelles d'équipement	10 000,00	4 517,00	10 000,00
Total		9 877 420,59	447 968,07	15 915 932,00

BUDGET ANNEXE FONCTIONNEMENT 2018 RECETTES

Libellé	Description	BP 2017	Mandaté 2017	Propositions 2018
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 199 171,88	-	9 420 950,95 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 199 171,88		9 420 950,95 €
70	Vente de produits fabriqués	-	5 200,00	5 000,00 €
7083	Vente de produits fabriqués		5 200,00	5 000,00 €
74	subventions d'exploitations	4 679 248,71	4 664 546,50	6 337 480,90
74	Subvention d'exploitation	4 679 248,71	4 664 546,50	6 337 480,90
75	Autres produits de gestion courante	-	0,64	152 500,15
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires			150 000,00
7588	Autres		0,64	2 500,15
Total		4 679 248,71	4 669 747,14	15 915 932,00 €

BUDGET ANNEXE INVESTISSEMENT 2018 DEPENSES

Libellé	Description	BP 2017	Mandaté 2017	Reports 2017 RAR	Propositions 2018	Total Propositions 2018
16	Emprunts et dettes assimilées	894 000,00	-	600 000,00	900 000,00	1 500 000,00
1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euro	894 000,00	-	600 000,00	900 000,00	1 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	14 810 000,00	1 373 236,50	2 844 998,03	7 000,00	2 851 998,03
2031	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion - Frais d'études	14 800 000,00	1 364 501,68	2 839 998,03		2 839 998,03
2051	Concessions et droits assimilés	10 000,00	8 734,82	5 000,00	7 000,00	12 000,00
21	Immobilisations corporelles	6 000,00	-	2 000,00	4 000,00	6 000,00
2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	3 000,00	-	2 000,00	4 000,00	6 000,00
23	Immobilisations en cours	132 438 000,00	5 489 861,01	11 791 618,78	130 666 922,19	142 458 540,97
2315	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques	132 388 000,00	5 398 445,91	11 791 618,78	127 466 922,19	139 258 540,97
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	50 000,00	91 415,10		3 200 000,00	3 200 000,00
O41	Opérations patrimoniales		-		3 200 000,00	3 200 000,00
2315	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles				3 200 000,00	3 200 000,00
Total		148 148 000,00		15 238 616,81	134 777 922,19	150 016 539,00

BUDGET ANNEXE INVESTISSEMENT 2018 RECETTES

Libellé	Description	BP 2017	Mandaté 2017	Reports 2017 RAR	Propositions 2018	Total Propositions 2018
021	Virement à la section d'exploitation	5 707 400 000,00	-	-	10 468 937,84	11 161 260,84
021	Virement de la section de fonctionnement	5 707 400 000,00	-	-	10 468 937,84 €	11 161 260,84 €
001	Excédent d'investissement reporté				1 887 797,44	1 887 797,44
001	Excédent d'investissement reporté				1 887 797,44	1 887 797,44
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00	4 367,00		79 480,72	79 480,72
28031	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'études	10 000,00	-		69 712,90	69 712,90
2805	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'insertion		4 367,00		4 367,82	4 367,82
28033	Frais d'insertion	20 000,00	-		5 400,00	5 400,00
O41	Opérations patrimoniales		-		3 200 000,00	3 200 000,00
238	Avances				3 200 000,00	3 200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	618 594,66	618 594,66		0,00	0,00
1068	Réserves - Autres réserves	618 594,66	618 594,66			
16	emprunts et dettes assimilées	142 388 000,00	8 700 000,00	133 688 000,00	0,00	133 688 000,00
1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euro	142 388 000,00	8 700 000,00	133 688 000,00		133 688 000,00
Total		143 036 594,66	9 322 961,66	133 688 000,00	15 636 216,00	150 016 539,00

Alfred TRASSY-PAILLOGUES

*Conseiller Départemental de la Seine-Maritime - Maire d'Yerville
Président de la Communauté de Communes Plateau de Caux - Doudeville - Yerville
Vice-Président du Pays du Plateau de Caux Maritime*

Réunion du Conseil Syndical de SEINE-MARITIME NUMERIQUE
du 9 avril 2018

POUVOIR

Je soussigné Alfred TRASSY-PAILLOGUES donne pouvoir à *Patrick Chant*

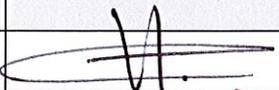
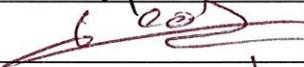
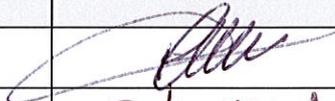
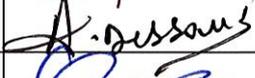
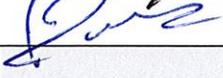
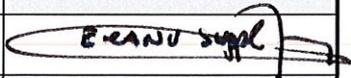
pour me représenter et voter en mon nom à la réunion du Conseil Syndical de Seine-Maritime Numérique du lundi 9 avril 2018.

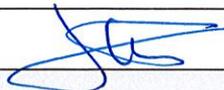
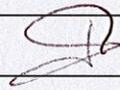
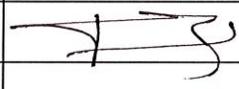
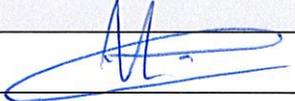
Fait à Yerville, le 9 avril 2018.



Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique
Liste d'émargement du lundi 9 avril 2018
Vote du Budget Primitif - Budget Principal

Titulaires
 Suppléants
 Associés

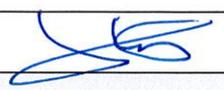
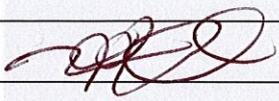
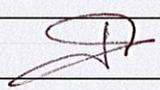
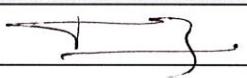
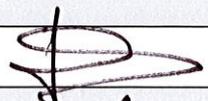
Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
ALLAIS	Sophie	Département		
BAZILLE	Alain	Département		
BEAURAIN	Jean-Marie	Falaises du Talou		
BELLANGER	Bertrand	Département		
BENARD	Daniel	Bray-Eawy		
BERTRAND	Nicolas	Département		
CANU	Emile	Région d'Yvetot		-
CHAUVENSY	Jean-Louis	Département		
CHAUVET	Patrick	Département		
COLIN	Gérard	Côte d'Albâtre		
CORITON	Bastien	Département		
CORNU	Pascal	CODAH		
COTTEREAU	Chantal	Département		
COURSAULT	Olivier	Fécamp Caux Littoral		
COUHEY	Guillaume	Département		
DE CINTRE	Christine	Département		
DELAMARE	Patrice	Criquetot l'Esneval		
DELNOTT	François	Inter-Caux-Vexin		
DEPREAUX	Alain	Terroir de Caux		
DESSAUX	Annic	Caux Vallée de Seine		
DURANDE	Flôrence	Criquetot l'Esneval		
FAUVEL	Denis	Terroir de Caux		
FONTANIÉ	Guy	Campagne de Caux		
FOUCHÉ	Gérard	Côte d'Albâtre		
GARAND	Sylvain	Région d'Yvetot		
GRANDSIR	Bruno	Londinières		
HAUGUEL	Martial	Département		

JOLY	Sébastien	Quatre Rivières		
LE VERN	Marie	Département		
LECONTE	Olivier	Plateau de Caux-Doudeville-Yerville		
LEFEBVRE	Blandine	Département		
LEMONNIER	Luc	CODAH		
LORAND PASQUIER	Yvette	Département		
LUCOT-AVRIL	Virginie	Département		
MALET	Eric	Quatre Rivières		
MUNIN	Martial	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
OCTAU	Nicolas	Inter-Caux-Vexin		
OVIDE	Alain	MRN		
PECANAC	Patrice	Falaises du Talou		
RATS	Michel	Caux-Estuaire		
RENAULT	Jean-Yves	Campagne de Caux		
ROULY	Nicolas	Département		
ROUSSEAU	Jean-Nicolas	Plateau de Caux-Doudeville-Yerville		
ROUSSELIN	Romain	Bray-Eawy		
SANCHEZ	Frédéric	MRN		
SANSON	Didier	Caux-Estuaire		
SAUL	Régis	Caux Vallée de Seine		
SINEAU-PATRY	Cécile	Département		
TERNISIEN	Rémy	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
THIBAUDEAU RAINOT	Florence	Département		
TIERCE	François	Caux-Austreberthe		
TRASSY-PAILLOGUES	Alfred	Département		
VASSARD	Hervé	Londinières		
VASSET	Laurent	Fécamp Caux Littoral		
VERHALLE	Chantal	Caux-Austreberthe		
VIEUBLE	Nacéra	Département		
GRESSER	Pascal	Payeur Départemental		
		SDE		

Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique
Liste d'émargement du lundi 9 avril 2018
Vote du Budget Primitif - Budget Annexe

Titulaires
 Suppléants
 Associés

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
ALLAIS	Sophie	Département		
BAZILLE	Alain	Département		
BEURAIN	Jean-Marie	Falaises du Talou		<i>Beurain</i>
BELLANGER	Bertrand	Département		<i>Beurain</i>
BENARD	Daniel	Bray-Eawy		
BERTRAND	Nicolas	Département		
CANU	Emile	Région d'Yvetot		
CHAUVENSY	Jean-Louis	Département		
CHAUVET	Patrick	Département		<i>Chauvet</i>
COLIN	Gérard	Côte d'Albâtre		<i>Colin</i>
CORITON	Bastien	Département		
CORNU	Pascal	CODAH		
COTTEREAU	Chantal	Département		
COURSAULT	Olivier	Fécamp Caux Littoral		
COUTEY	Guillaume	Département		
DE CINTRE	Christine	Département		
DELAMARE	Patrice	Criquetot l'Esneval		
DELNOTT	François	Inter-Caux-Vexin		<i>Delnott</i>
DEPREAUX	Alain	Terroir de Caux		<i>Depreaux</i>
DESSAUX	Annic	Caux Vallée de Seine		<i>A. Dessaux</i>
DURANDE	Florence	Criquetot l'Esneval		<i>Durand</i>
FAUVEL	Denis	Terroir de Caux		
FONTANIÉ	Guy	Campagne de Caux		
FOUCHÉ	Gérard	Côte d'Albâtre		
GARAND	Sylvain	Région d'Yvetot		<i>Garand</i>
GRANDSIR	Bruno	Londinières		
HAUGUEL	Martial	Département		

JOLY	Sébastien	Quatre Rivières		
LE VERN	Marie	Département		
LECONTE	Olivier	Plateau de Caux-Doudeville-Yerville		
LEFEBVRE	Blandine	Département		
LEMONNIER	Luc	CODAH		
LORAND PASQUIER	Yvette	Département		
LUCOT-AVRIL	Virginie	Département		
MALET	Eric	Quatre Rivières		
MUNIN	Martial	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
OCTAU	Nicolas	Inter-Caux-Vexin		
OVIDE	Alain	MRN		
PECANAC	Patrice	Falaises du Talou		
RATS	Michel	Caux-Estuaire		
RENAULT	Jean-Yves	Campagne de Caux		
ROULY	Nicolas	Département		
ROUSSEAU	Jean-Nicolas	Plateau de Caux-Doudeville-Yerville		
ROUSSELIN	Romain	Bray-Eawy		
SANCHEZ	Frédéric	MRN		
SANSON	Didier	Caux-Estuaire		
SAUL	Régis	Caux Vallée de Seine		
SINEAU-PATRY	Cécile	Département		
TERNISIEN	Rémy	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
THIBAUDEAU RAINOT	Florence	Département		
TIERCE	François	Caux-Austreberthe		
TRASSY-PAILLOGUES	Alfred	Département		
VASSARD	Hervé	Londinières		
VASSET	Laurent	Fécamp Caux Littoral		
VERHALLE	Chantal	Caux-Austreberthe		
VIEUBLE	Nacéra	Département		
GRESSER	Pascal	Payeur Départemental		
		SDE		

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2018

PRÉSIDENCE : Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2018-18.01.2
PARTICIPATIONS DES MEMBRES POUR 2018

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Considérant que les coûts de fonctionnement du Syndicat Mixte sont à la charge des membres du Syndicat,

Après avoir eu communication préalable du rapport de Madame la Présidente n°2018-18.01

Considérant que le quorum est atteint,

Après en avoir délibéré

À l'unanimité, décide :

-Pour le budget principal :

De fixer les montants de participations des membres au budget principal pour l'année 2018 à 0,45 € par an et par habitant en zone T1, et à 0,03 € par an et par habitant en zone T2 (AMII),

9 AVR 2018

-Pour le réseau de collecte :

De permettre aux nouveaux membres adhérents en 2017, d'étaler leur contribution sur trois ans jusqu'en 2020

-Pour le programme de déploiement des réseaux :

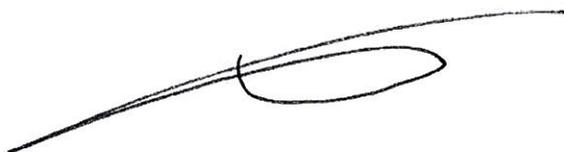
- De fixer la participation des membres au financement du programme de déploiement FTTH à un coût moyen de 10.88 € par prise programmée, participation de laquelle seront déduites les contributions versées les années précédentes sur fonds propres ou en remboursement d'emprunt
- De fixer la participation pour 2018 de Caux-Seine Agglomération à 965 782 €.

-Pour les membres associés :

De définir le niveau de participation annuelle des membres associés à 3 000 € pour l'année 2018,

L'ensemble des points précités est détaillé dans l'annexe 1 à la présente délibération.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Affiché le : **23 AVR. 2018**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200045060-20180409-2018-18-01-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2018

COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS 2018 - Prise en compte du nouveau périmètre SDCI et du nouveau plan de financement, suite au choix du délégataire

Nom de l'EPCI	Nombre d'habitants (source INSEE 2014)	Nombre de prises FttH à construire	Taux de contribution	Cotisations budget principal pour 2018 T1=0,45 €/hab. T2=0,03€/hab.	Contribution au budget annexe pour 2018 (10,88 €/prise FttH)	Contributions au réseau de collecte (21 € par ligne ORANGE) étalé sur 3 ans (→ 2020)	Contributions antérieures à déduire	Reste à payer sur 2018 Budget annexe	TOTAL par EPCI en €
CA CAUX SEINE AGGLO	77189	37616	T1	34 735	965 782			965 782	1 000 517
CC DE CAMPAGNE DE CAUX	15161	6987	T1	6 822	76 019		27 492	48 527	55 349
CC TERROIR DE CAUX	37231	18728	T1	16 754	203 761		101 172	102 589	119 343
CC BRAY-EAUVY	26141	13462	T1	11 763	146 467		27 004	119 462	131 225
CC DES FALAISES DU TALOU	23337	11452	T1	10 502	124 598		0	124 598	135 100
CC DES QUATRE RIVIERES	30556	17101	T1	13 750	186 059		129 915	56 144	69 894
CC DES QUATRE RIVIERES (1 commune du "27")	50	43	T1	23	468		0	468	491
CA DE FECAMP (y c. ville de Fécamp: 19 674 hab./10194 lignes)	40667	10398	T1/T2 *	10 037	113 130		22 501	90 629	100 666
CC CAUX AUSTREBERTHE	25500	12422	T1	11 475	135 151		48 871	86 281	97 756
CC INTERREGIONALE AJVALE-BLANGY (communes du "76")	18112	10039	T1	8 150	109 224		396 542	0	8 150
CC INTERREGIONALE AJVALE-BLANGY (communes du "80")	4063	2052	T1	1 828	22 326		0	0	1 828
CC DE LONDINIÈRES	5367	2960	T1	2 415	32 205		21 362	10 843	13 258
CC Inter CAUX - VEXIN (ex CCPNIOR)	53383	25142	T1	24 022	273 545		46 627	226 918	250 940
CC DE LA CÔTE D'ALBATRE (6 communes ex- CEUR DE CAUX)	27999	15628	T1	12 600	170 033	115 689		285 722	298 322
CC DE LA REGION D'YVETOT (5 ex-Plateau Vert et Rocquafort)	27017	13928	T1	12 158	151 537	82 845		234 382	246 540
CC PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE	20569	10138	T1	9 256	110 301	60 844		171 145	180 401
CC DE CRIQUETOT L'ESNEVAL	16666	8187	T1	7 500	89 075	54 061		143 136	150 636
CC SAINT ROMAIN DE COLBOSC (ou CC CAUX ESTUAIRE)	18110	8270	T1	8 150	89 978	55 048		145 026	153 176
SDE76				3 000					3 000
Zones conventionnées:									
Communauté d'agglomération Havraise (CODAH)	241860		T2	7 256					7 256
Métropole Rouen Normandie	496456		T2	14 894					14 894
Total	1 205 434			227 090	2 999 656	368 487	821 486	2 811 650	3 038 740

2 788 857

368 487

222 239

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME *

TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS :

* Budget Principal : Département de Seine-Maritime = Cotisations EPCI + Codah + Rouen Métropole - Communes du "80" - Communes du "27" - SDE76

* Budget Annexe : Département de Seine-Maritime = Contributions EPCI - Communes du "80" - Communes du "27"

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2018

PRÉSIDENCE : Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2018-18-02

AUTORISATION DE LANCEMENT ET SIGNATURE DE MARCHES PUBLICS

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le Règlement intérieur du syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2018-18-02 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Décide le lancement des consultations publiques dont les caractéristiques et procédures sont rappelées en annexes de la présente délibération,
- Autorise Madame la Présidente à signer les marchés à intervenir et tout acte administratif y afférent.
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe du Syndicat.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL.

Affiché le **23 AVR. 2018**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200045060-20180409-2018-18-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2018

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION N°2018-18-02
AUTORISATION DE LANCEMENT ET SIGNATURE DE MARCHES PUBLICS

Intitulé exact du marché : Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le pilotage du développement des services et infrastructures de communications électroniques à très haut débit sur le territoire des membres de Seine-Maritime Numérique

Nature : Services (27- autres services)

Mode de passation : Appel d'offres ouvert.

Type de marché : appel d'offres à bons de commande

Durée du marché : 1 an ferme reconductible 3 fois d'un an (4 ans au maximum).

Allotissement : oui

Lot 1 : assistance stratégique pour le pilotage

Lot 2 : assistance juridique pour le pilotage

Lot 3 : assistance à la gestion des emprunts et de la trésorerie

Estimation des lots :

- Lot 1 : sans minimum avec maximum annuel de 200 000 € HT
- Lot 2 : sans minimum avec maximum annuel de 100 000 € HT
- Lot 3 : sans minimum avec maximum annuel de 30 000€ HT

Délai d'exécution : fixé sur chaque bon de commande.

Nomenclatures :

79311000-7	Services d'études
79111000-5	Services de conseil juridique

Critères de sélection des candidatures :

Présence effective des pièces exigées au stade de la candidature.

Garanties professionnelles, techniques et financières adaptées à l'objet du marché.

Effectif, chiffre d'affaires, références

Critères et sous-critères de jugement des offres et coefficients :

Critère 1 : prix (5/10).

Critère 2 : engagement sur les délais de prestation (1/10).

Critère 3 : qualité des prestations (4/10), appréciable à la lecture de la note méthodologique et technique fournie par chaque candidat.

Justificatifs de l'offre :

AE, BPU, DQE, CCP, mémoire méthodologique et technique, curriculum vitae.

Retenue de garantie ou Garantie à première demande : oui

Nature du prix (forfaitaire, unitaire, mixte) : unitaire

Forme du prix (ferme, révisable) : révisable

Imputation budgétaire : 2031-6226

Date prévisionnelle de début de validité : 10/01/2019

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION N°2018-18-02
AUTORISATION DE LANCEMENT ET SIGNATURE DE MARCHES PUBLICS

Intitulé exact du marché : Assistance technique à Maîtrise d'ouvrage pour le suivi des études et travaux de construction de réseaux en fibre optique à très haut débit sur le territoire des membres de Seine-Maritime Numérique

Nature : Services (27- autres services)

Mode de passation : Appel d'offres ouvert.

Type de marché : appel d'offres à bons de commande

Durée du marché : 1 an ferme reconductible 3 fois d'un an (4 ans au maximum).

Allotissement : oui

Lot 1 : assistance technique pour le suivi des études et travaux de déploiement du FTTH

Lot 2 : tests et recherche de substances dangereuses

Lot 3 : contrôle technique de travaux de génie civil

Lot 4 : sondage et détection de réseaux

Estimation des lots :

- Lot 1 : sans minimum avec maximum annuel de 1 000 000 € HT
- Lot 2 : sans minimum avec maximum annuel de 30 000 € HT
- Lot 3 : sans minimum avec maximum annuel de 50 000 € HT
- Lot 4 : sans minimum avec maximum annuel de 200 000 € HT

Délai d'exécution : fixé sur chaque bon de commande.

Nomenclatures :

71356200-0	Services d'assistance technique
79933000-3	Services d'assistance à la conception
45120000-4	Travaux de sondage et de forage de reconnaissance
71310000-4	Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction
71311000-1	Services de conseil en génie civil

Critères de sélection des candidatures :

Présence effective des pièces exigées au stade de la candidature.

Garanties professionnelles, techniques et financières adaptées à l'objet du marché.

Effectif, chiffre d'affaires, références

Critères et sous-critères de jugement des offres et coefficients :

Lot 1 :

Critère 1 : prix (5/10).

Critère 3 : qualité des prestations (5/10), appréciable à la lecture de la note méthodologique et technique fournie par chaque candidat et des moyens humains et techniques mobilisés sur les missions

Lots 2, 3 et 4 :

Critère 1 : prix (5/10).

Critère 2 : engagement sur les délais de prestation (1/10).

Critère 3 : qualité des prestations (4/10), appréciable à la lecture de la note méthodologique et technique fournie par chaque candidat.

Justificatifs de l'offre :

AE, BPU, DQE, CCP, mémoire méthodologique et technique, curriculum vitae.

Retenue de garantie ou garantie à première demande : oui

Nature du prix (forfaitaire, unitaire, mixte) : unitaire

Forme du prix (ferme, révisable) : révisable

Imputation budgétaire : 2031-6226

Date prévisionnelle de début de validité : 01/09/2018

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2018

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL

DÉLIBÉRATION N° 2018-18-03

AIDE À L'ACQUISITION ET À L'INSTALLATION
D'UN KIT DE CONNEXION INTERNET PAR SATELLITE : CHOIX DES BÉNÉFICIAIRES

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le Règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu la délibération du comité syndical du 13 février 2015 actant la mise en place de l'aide,

Vu les demandes de subvention reçues par Seine-Maritime Numérique en 2018,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport de Madame la Présidente n°2018-18-03,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité :

- Prend acte des demandes pour lesquelles les critères d'attribution de la subvention sont remplis,
- Décide en conséquence l'attribution de l'aide individuelle à l'acquisition et à l'installation d'un kit de connexion internet par satellite aux bénéficiaires remplissant l'ensemble des critères précités, identifiés dans l'annexe 1,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe 2018 de Seine-Maritime Numérique,
- Autorise Madame la Présidente à signer tous les actes relatifs à la mise en œuvre de la présente aide.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200045060-20180409-2018-18-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2018

Affiché le : **23 AVR. 2018**

INCLUSION NUMERIQUE - Aide à l'acquisition et à l'installation d'un kit de connexion internet par satellite

Numéro de la demande	Commune	Communauté de Communes 2016	Membre SMN	Critères d'éligibilité	Proposition de décision	Coût global (acquisition + installation) payé par l'utilisateur	Part forfaitaire à la charge de l'utilisateur	Subvention accordée
1	MARQUES	AUMAË-BLANGY-SUR-BRESLE	OUI	Particulier durablement inéligible à une connexion internet par ADSL ou technologie radio supérieure à 2 Mbit/s <input checked="" type="checkbox"/>	Avis favorable	279,00 €	100,00 €	179,00 €
				Habitation située dans une commune adhérente via sa communauté de communes ou d'agglomération à SMN76 <input checked="" type="checkbox"/>				
				Habitation située dans une zone sans investissement public ou privé permettant d'améliorer le débit disponible à horizon 2019 <input checked="" type="checkbox"/>				
				Justificatif de la souscription d'un abonnement d'accès à internet par satellite <input checked="" type="checkbox"/>				
2	SEVIS	TERROIR DE CAUX	OUI	Justificatif de l'acquisition d'un kit de connexion internet par satellite auprès du fournisseur d'accès <input checked="" type="checkbox"/>	Avis favorable	306,50 €	100,00 €	206,50 €
				Particulier durablement inéligible à une connexion internet par ADSL ou technologie radio supérieure à 2 Mbit/s <input checked="" type="checkbox"/>				
				Habitation située dans une commune adhérente via sa communauté de communes ou d'agglomération à SMN76 <input checked="" type="checkbox"/>				
				Habitation située dans une zone sans investissement public ou privé permettant d'améliorer le débit disponible à horizon 2019 <input checked="" type="checkbox"/>				
3	SAINTE CROIX SUR BUCHY	INTER-CAUX-VEXIN	OUI	Justificatif de l'acquisition d'un kit de connexion internet par satellite auprès du fournisseur d'accès <input checked="" type="checkbox"/>	Avis favorable	476,60 €	100,00 €	376,60 €
				Particulier durablement inéligible à une connexion internet par ADSL ou technologie radio supérieure à 2 Mbit/s <input checked="" type="checkbox"/>				
				Habitation située dans une commune adhérente via sa communauté de communes ou d'agglomération à SMN76 <input checked="" type="checkbox"/>				
				Habitation située dans une zone sans investissement public ou privé permettant d'améliorer le débit disponible à horizon 2019 <input checked="" type="checkbox"/>				
4	MEULERS	FALAISES DU TALOU	OUI	Justificatif de la souscription d'un abonnement d'accès à internet par satellite <input checked="" type="checkbox"/>	Avis favorable	349,00 €	100,00 €	249,00 €
				Justificatif de l'acquisition d'un kit de connexion internet par satellite auprès du fournisseur d'accès <input checked="" type="checkbox"/>				
				Particulier durablement inéligible à une connexion internet par ADSL ou technologie radio supérieure à 2 Mbit/s <input checked="" type="checkbox"/>				
				Habitation située dans une commune adhérente via sa communauté de communes ou d'agglomération à SMN76 <input checked="" type="checkbox"/>				

Numéro de la demande	Commune	Communauté de Communes 2016	Membre SMN	Critères d'éligibilité		Proposition de décision	Coût global (acquisition + installation) payé par l'usager	Part forfaitaire à la charge de l'usager	Subvention accordée
5	ALLOUVILLE-BELLEFOSSE	RÉGION D'YVETOT	OUI	Particulier durablement inéligible à une connexion internet par ADSL ou technologie radio supérieure à 2 Mbits	<input checked="" type="checkbox"/>				
				Habitation située dans une commune adhérente via sa communauté de communes ou d'agglomération à SMN76	<input checked="" type="checkbox"/>				
				Habitation située dans une zone sans investissement public ou privé permettant d'améliorer le débit disponible à horizon 2019	<input checked="" type="checkbox"/>	Avis favorable	399,64 €	100,00 €	299,64 €
				Justificatif de la souscription d'un abonnement d'accès à internet par satellite	<input checked="" type="checkbox"/>				
				Justificatif de l'acquisition d'un kit de connexion internet par satellite auprès du fournisseur d'accès	<input checked="" type="checkbox"/>				
				Justificatif de l'installation par un professionnel	<input checked="" type="checkbox"/>				
6	CLIPONVILLE	CAUX SEINE AGGLO	OUI	Particulier durablement inéligible à une connexion internet par ADSL ou technologie radio supérieure à 2 Mbits	<input checked="" type="checkbox"/>				
				Habitation située dans une commune adhérente via sa communauté de communes ou d'agglomération à SMN76	<input checked="" type="checkbox"/>				
				Habitation située dans une zone sans investissement public ou privé permettant d'améliorer le débit disponible à horizon 2019	<input checked="" type="checkbox"/>	Avis favorable	511,40 €	100,00 €	400,00 €
				Justificatif de la souscription d'un abonnement d'accès à internet par satellite	<input checked="" type="checkbox"/>				
				Justificatif de l'acquisition d'un kit de connexion internet par satellite auprès du fournisseur d'accès	<input checked="" type="checkbox"/>				
				Justificatif de l'installation par un professionnel	<input checked="" type="checkbox"/>				

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2018

PRESIDENCE : Mme Virginie LUCOT-AVRIL

DELIBERATION N° 2018-18-04

AUTORISATION DE SOUSCRIRE DES EMPRUNTS À LONG TERME
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,
Vu les statuts du syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,
Vu le Règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,
Vu la délibération du Comité Syndical n° 2016-12-04 du 22 septembre 2016 autorisant la souscription d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts

Considérant que le quorum est atteint,

Vu la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant la réalisation d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant total de 20 400 000,00 € pour le financement des infrastructures numérique sur le Département de Seine-Maritime dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL

Montant : 20 400 000,00 euros

Durée de la phase de préfinancement : 60 mois

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Inflation*

*L'index Inflation désigne le taux, exprimé sous forme de taux annuel, correspondant à l'inflation en France mesurée par la variation sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'ensemble des ménages hors tabac calculé par l'INSEE (Institut national des statistiques et des études économiques) et publié au Journal Officiel. L'index Inflation est actualisé aux mêmes dates que celles prévues pour la révision du taux du Livret A en fonction du taux d'inflation en glissement annuel publié au Journal Officiel pris en compte par la Banque de France pour calculer la variation du taux du Livret A.

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux de l'Inflation en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,02%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation de l'index Inflation

Durant la période d'amortissement, l'emprunteur aura la faculté de demander, à une seule reprise et à titre définitif, la substitution de l'index Inflation par l'index Livret A, augmenté d'une marge. S'il exerce cette faculté, le taux d'intérêt actuariel annuel relatif au nouvel index sera le suivant :

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date de la substitution du taux + 1,00%

Et, en cas d'exercice de cette option, une commission d'option de bascule calculée sur 0,03 % du capital restant dû sera due.

Amortissement : Prioritaire

Typologie Gissler : 2A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité :

- Autorise Madame la Présidente à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Affiché le : **2 2 MAI 2018**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200045060-20180409-2018-18-04B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2018